

PL.4767

Dépôt : M. Fernand Greisen

10.07.2002

4

MOTION

La Chambre des Députés

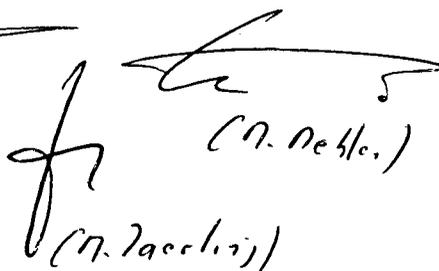
- considérant que les installations de l'aéroport de Luxembourg souffrent de sous-capacités pour le traitement des passagers et qu'une adaptation des infrastructures est nécessaire tout aussi bien pour des raisons de sécurité que pour satisfaire aux exigences des utilisateurs;
- considérant que le développement durable est un objectif fondamental qui requiert une approche intégrée visant à garantir à la fois le bon fonctionnement des systèmes de transports et la protection des riverains et de leur environnement;
- considérant que la situation géographique de l'aéroport de Luxembourg - qui est un aéroport urbain à proximité du centre de la Ville de Luxembourg et entouré de plusieurs zones d'habitation importantes dans les communes avoisinantes - exige l'adoption de mesures plus strictes pour réduire les nuisances sonores et environnementales causées par les avions;

invite le Gouvernement

- à procéder le plus vite possible à la construction de la nouvelle aérogare en respectant les conditions préalables des procédures d'autorisations;
- à prendre les mesures nécessaires :
 - * pour compléter dans les meilleurs délais le dossier d'information concernant le trafic actuel et prévisible, les nuisances sonores réelles et leur répartition dans le temps ;
 - * pour compléter la commission aéroportuaire actuelle par des représentants des associations d'intérêts locaux et d'améliorer le droit à l'information des citoyens ;
 - * pour mettre en œuvre une surveillance systématique de l'importance des nuisances sonores et autres et de rendre public les résultats ;
 - * pour réaliser à court terme une étude analysant l'ampleur et l'importance des bruits en provenance du trafic aérien, en comparaison avec les bruits provenant d'autres sources tels que le trafic routier ou ferroviaire ;
 - * pour réserver les autorisations d'atterrissages et de décollage aux avions modernes de construction récente minimisant les émissions de bruit et de substances polluantes.



(M. Greisen)



(M. De Heer)



(M. Koepf)



(M. Colen de G)